[105]

11 avril 1951

Le Président de la Communauté Israélite
de Fénétrange

à Monsieur le Président du Consistoire
Israélite de la Moselle

M e t z

2,Rue de Salis

Monsieur le Président ,

Par la présente j'ai l'honneur de revenir à votre lettre en date du 8 mars , me faisant savoir que Me Kosmann notaire à Sarrebourg vous a fait parvenir l'acte d'un achat effectué par notre Communauté , en vous priant de bien vouloir donner tous les éclaircissements utiles, en ce qui concerne le but de cet achat.

Il s'agit en effet de la parcelle Section G. N° 598 " Munsterer Strasse" 2,88 ares que la communauté a acheté pour y construire une nouvelle synagogue, en y utilisant le restant des dommages de guerre du cimetière israélite, et de l'ancienne synagogue .

Il ne doit pas vous échapper que n.synagogue est située dans un immeuble agricole et se trouve au dessus d'une écurie à vaches.

Espérant que vous donnerez tout votre appui , en y donnant un avis très favorable à la Préfecture , je vous prie d'agréer,Monsieur le Président , mes salutations très distinguées .

Maire soussigné certifie que M.le Président
la Communauté Israélite lui a fait part de
intentions, c.à.d. de construire une synagogue
s la parcelle située au lieu dit Munsterer Strasse
tion G. N° 598 .
sque la demande de permis de construire me sera
mise, je donnerai un avis très favorable .
Fénétrange , le 11 avril 1951.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE FÉNÉTRANGE (Moselle)